



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU PREMIER  
DEGRE

GESTION COLLECTIVE

Réf. MPM/LA/GH  
n° 2020-021075

Dossier suivi par  
HUBERT G.  
ARMAND L.

Téléphone  
0590 47 82 07  
0590 47 82 47  
Fax  
0590 47 81 62

Courriel  
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothémare  
B.P. 480  
97183 LES ABYMES CEDEX

Les Abymes, le 29 mars 2021

La Rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale

à

- Madame la D.A.A.S.E.N.
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,  
Adjointe à la D.A.A.S.E.N
- Mmes et MM. les Inspecteurs de l'Education  
Nationale
- Mmes et MM. les Principaux de Collège (SEGPA)
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
- Mmes et MM. les Professeurs des écoles, les  
Institutrices et Instituteurs  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale

**Objet :** Mouvement académique des Directeurs adjoints chargés de Section  
d'Enseignement Général Professionnel Adapté de Collège (SEGPA) –  
**Rentrée 2021**

J'ai l'honneur d'inviter les Directeurs adjoints chargés de S.E.G.P.A. et les enseignants ayant sollicité leur inscription sur la liste d'aptitude des Directeurs adjoints chargés de SEGPA et qui **désirent participer au mouvement académique** cité en objet, à faire parvenir leur **déclaration d'intention** par la voie hiérarchique (**1<sup>ère</sup> phase**), à la Division des Personnels Enseignants du 1er degré –Porte 162 **avant le 29 avril 2021**.

A la fin du mois de mai 2021, la fiche de vœux ainsi que la liste de postes vacants et susceptibles d'être vacants (**2ème phase du mouvement**) seront adressées uniquement aux candidats qui auront déposé une déclaration d'intention de participation au mouvement.

Pour la Rectrice et par délégation  
La Cheffe de la DPER

Martine PIERRE MARIE



P.J. :

- Calendrier du mouvement des directeurs adjoints, chargés de SEGPA ;
- Imprimé de déclaration d'intention.

OPERATIONS		QUI PEUT PARTICIPER AU MOUVEMENT DES DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA
<b>29 MARS 2021</b>	Publication de la circulaire relative à l'inscription sur la liste d'aptitude et des directives relatives au MOUVEMENT des Directeurs adjoints chargés de SEGPA	<p><i>à titre indicatif :</i></p> <p>1) Les Directeurs adjoints chargés de SEGPA déjà titulaires d'un poste définitif ;</p> <p>▶ S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils conservent leur affectation précédente.</p> <p>▶ Ils ne sont pas tenus de demander leur inscription sur liste d'aptitude.</p> <p>2) Les enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) et qui sollicitent une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeurs adjoints chargés de SEGPA ;</p> <p>▶ Ils participent au mouvement à titre conditionnel, sous réserve de leur inscription sur la liste d'aptitude ;</p> <p>▶ s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils conservent leur affectation précédente.</p> <p>3) Les Candidats délégués dans les fonctions de Directeurs adjoints chargés de SEGPA, - Intérim de Direction - dans l'Académie pour la présente année scolaire</p> <p>4) Les candidats lauréats du DDEEAS de l'année en cours Ils doivent demander leur inscription sur la liste d'aptitude ;</p> <p>▶ Ils participent au mouvement également à titre conditionnel, sous réserve de leur admission à l'examen et de leur inscription sur la liste d'aptitude ;</p> <p>▶ En cas d'échec à l'examen ou s'ils n'obtiennent pas satisfaction au mouvement, ils conservent leur affectation, si elle est à titre définitif, ou peuvent être nommés à titre provisoire sur les postes de Directeurs adjoints chargés de SEGPA, non pourvus.</p> <p>5) Les Directeurs d'Établissements spécialisés de l'Académie (IME - CMPP...) répondant aux conditions d'emploi de Directeurs adjoints chargés de SEGPA.</p> <p>6) Les Directeurs adjoints chargés de SEGPA titulaires d'un poste à titre définitif, dans une autre académie.</p> <p>7) Tout autre candidat titulaire du DDEEAS</p>
<b>29 AVRIL 2021</b>	Date limite de retour des demandes d'inscription sur liste d'aptitude	
<b>29 AVRIL 2021</b>	<p><b>1ère PHASE du MOUVEMENT</b></p> <p>Date limite de retour des déclarations d'intention de participer au mouvement au RECTORAT DPEP - Porte 162</p>	
<b>20 MAI 2021</b>	<p><b>2ème PHASE du MOUVEMENT</b></p> <p>Publication de la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants, accompagnée de la fiche de vœux uniquement aux candidats qui ont participé à la 1ère phase du mouvement</p>	
<b>04 JUIN 2021</b>	Date limite de retour des fiches de vœux au Rectorat DPEP - Porte 162 (avant 13 heures)	
<b>24 JUIN 2021</b>	Réunion DAASEN à l'attention des Directeurs adjoints, chargés de SEGPA	
<b>Début juillet 2021</b>	Résultats du mouvement	

DPEP

NOM d'USAGE : \_\_\_\_\_  
NOM DE FAMILLE : \_\_\_\_\_  
PRENOMS : \_\_\_\_\_  
DATE de NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
ADRESSE PERSONNELLE : \_\_\_\_\_  
TELEPHONE (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
EMAIL : \_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_  
Ets d'EXERCICE + TEL. : \_\_\_\_\_  
Ancienneté Générale de Service au 31/08/2021 : \_\_\_\_\_  
Ancienneté dans la fonction de Directeur Adjoint chargé de SEGPA au 31/08/2021 : \_\_\_\_\_  
Ancienneté d'intérim de Direction Adjoint chargé de SEGPA au 31/08/2021 : \_\_\_\_\_  
Ancienneté dans l'A.S.H. : \_\_\_\_\_  
A titre indicatif dernière Note Obtenue : \_\_\_\_\_

CORPS / GRADE : \_\_\_\_\_  
DDEAS : OUI  NON   
LISTE D'APTITUDE : OUI  NON   
AUTRES DIPLOMES SPECIALISES : \_\_\_\_\_  
DATE DOBTENTION : \_\_\_\_\_  
DATE D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

1ère PHASE  
pour retour  
avant le 29 avril 2021  
à la DPEP - Porte 162

Je soussigné (e), après avoir pris connaissance des directives et du calendrier relatifs au mouvement des Directeurs adjoints chargés de SEGPA, décide de participer au mouvement des Directeurs de SEGPA, et prends acte que mon poste sera publié sur la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Si pour une raison quelconque, je renonce à la saisie des vœux (2ème PHASE), mon poste sera maintenu susceptible d'être vacant sur la liste des postes publiés.

Fait à : ..... le : .....

Signature

AVIS du CHEF d'ETABLISSEMENT

NE PAS REMPLIR

DECLARATION RECUE le :

DECLARATION :

COMPLETE

INCOMPLETE

### Liste des postes de Direction en SEGPA (situation en septembre 2021)

Département	Nom de l'établissement	Commune	Education Prioritaire
9	1 SEGPA CLG GERMAIN SAINT-RUF	CAPESTERRE BELLE EAU	REP
	2 SEGPA CLG RAIZET	LES ABYMES	
7	3 SEGPA CLG JOSEPH PITAT	BASSE TERRE	
	4 SEGPA CLG APPEL 18 JUIN	LAMENTIN	
1	5 SEGPA CLG GEN DE GAULLE	LE MOULE	
	6 SEGPA CLG FELIX EBOUE	PETIT BOURG	
-	7 SEGPA CLG CHARLES DE GAULLE	MORNE A L EAU	
	8 SEGPA CLG REMY NAINSOUTA	ST CLAUDE	
G	9 SEGPA CLG LES ROCHES GRAVEES	TROIS RIVIERES	
	10 SEGPA CLG FONTAINES BOUILLANTES	BOUILLANTE	REP
U	11 SEGPA CLG FRONT DE MER	POINTE A PITRE	REP
	12 SEGPA CLG EUGENE YSSAP	STE ANNE	
A	13 SEGPA CLG MONT DES ACCORDS	ST MARTIN	REP
	14 SEGPA CLG BEBEL	STE ROSE	
D	15 SEGPA CLG ALBERT BACLET	ST LOUIS	REP
	16 SEGPA CLG ALEXANDRE ISAAC	LES ABYMES	REP
E	17 SEGPA CLG EDMOND BAMBUCK	LE GOSIER	

**Possibilité d'effectuer un maximum de 10 vœux sur les postes de directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de SEGPA de l'academie de la Guadeloupe**

Sous réserve de modification éventuelle de la carte scolaire du second degré, photographie des supports au 29 mars 2021